https://www.rosaysurlieure.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Rosay-sur-Lieure

34 rue Principale 27790 Rosay-sur-Lieure
02 32 49 08 25 Contacter par mail